

# La gabusienne



OUVERTURE DU SECRETARIAT

Mensuel d'information communale,  
les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail  
[mairie.saintbarth@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintbarth@wanadoo.fr)

Rédaction Administration et impression -  
Mairie de St Barthélemy BP



04 74 84 63 25

Lundi	8h30 - 12h00 13h30 - 17h00
Mercredi	8h30 - 12h00 13h30 - 17h00
Vendredi	8h00 - 12h00

**SOMMAIRE**

- \* Le mot du Maire
- \* infos municipales
- \* repas du CCAS
- \* compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre
- \* infos diverses
- \* A vos agendas
- \* Etat civil

## OCTOBRE 2013 n°197

### Le mot du Maire

Bien que toutes les mesures aient été prises (réseau curé, vannes levées) la rivière n'a pas pu contenir les fortes précipitations survenues dans la vallée de la Bièvre. Une douzaine de maisons ont subi des dégâts plus ou moins importants, j'ai demandé à Monsieur le Préfet :

- le classement de la commune en état de catastrophe naturelle, afin que les sinistrés puissent être indemnisés par leur assurance,
- la création de bassins de rétention en amont de ST BARTHELEMY pour réguler les crues.

Gérard BECT

### DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	} 8h30 - 11h45	Route de Manthes Tél 04 74 84 61 81 pensez à votre badge
Mardi		
Mercredi	} 13h30 - 17h45	
Judi	13h30 - 17h45	
Vendredi	} 8h30 - 17h45	
Samedi		



### ORDURES MENAGERES

Passage le **VENDREDI MATIN**

**pour tous problèmes ou questions sur les ramassages contactez la CCTB 04 74 84 67 29**

### POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

HALL Mairie bac cartouches lasers jet d'encre usagées



RÉGIE DES EAUX  
BEAUREPAIRE /  
ST BARTHELEMY

Pour tous renseignements concernant l'eau et l'assainissement il faut joindre le 0805 708 504.

### CIRCULATION DES CARS SCOLAIRES

Pendant la durée des travaux la circulation est difficile.

**Le Conseil Général nous signale que la non-observation par certains usagers des règles mises temporairement en place gêne le passage des cars scolaires et entraîne des retards.**

Il faut savoir que la coordination des différents trajets avec les correspondances est une mécanique très précise ne laissant que quelques minutes de latitude avant de s'engraver, avec de graves répercussions.

Il nous est demandé, en particulier, de faire respecter la signalétique par des contrôles à l'entrée de l'allée des Cyprès au moment du transit des cars le matin :

- de 7h35 à 8h15 lundi, mardi, jeudi, vendredi,
- de 7h10 à 7h30 mercredi.

**Nous vous remercions pour votre compréhension.**

### Cérémonie Commémorative du 11 novembre

La Municipalité organise une cérémonie commémorative pour l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. La population est invitée à prendre part à cette manifestation. La formation du cortège aura lieu place de l'Eglise **le lundi 11 novembre à 10h45.** Départ du cortège à 11h pour se rendre au monument aux morts où des fleurs seront déposées.

*A l'issue de la cérémonie un apéritif sera offert.*

### SAVOIR VIVRE ENSEMBLE

Durant la période des vacances les parents ne sont pas dispensés de la surveillance de leurs enfants.

La semaine dernière, à deux reprises, trois petits garçons ont été réprimandés par moi-même ainsi que par une autre personne la veille, pour être monté sur les bacs à déchets place du cimetière, l'un tenait en équilibre un pied sur le bac, l'autre sur les tuiles du muret du cimetière.

Ces jeux sont dangereux, inadmissibles d'autant plus que ce lieu est loin d'être aseptisé.

Également des enfants jouent au ballon dans le cimetière pendant que d'autres font du vélo dans les allées au risque de détériorer ce qui se trouve sur les tombes. Un manque cruel de respect pour nos disparus ainsi que pour leur famille !!!

Les parents doivent assumer eux-mêmes leurs devoirs et gérer ainsi les enfants sous leur responsabilité, enfant pas toujours conscients des dangers encourus ainsi que des dégradations potentielles qu'ils vont occasionner.

Gislène PUPAT, commission communication



Le prochain repas du C.C.A.S. pour les plus de 65 ans aura lieu le 8 décembre à 12H00, salle polyvalente. Nous vous invitons à faire vos réservations très vite et ceci jusqu'au 20 novembre.

Merci de téléphoner au 04 74 87 96 24 en laissant un message en cas d'absence (nom, prénom, adresse, nombre de personnes) ou de déposer le ticket joint dans la boîte aux lettres de la mairie.

Venez nombreux participer à cette réunion conviviale.

Gishlène PUPAT, Vice-présidente du C.C.A.S.

NOM et PRENOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 NOMBRE DE PERSONNES : .....  
 PERSONNES INVITEES : (Nom, prénom, nombre) Prix du repas, 24 Euros .....

## ENQUETE REGIONALE SUR LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

La région RHONE-ALPES afin de mieux organiser le système de transport lance une enquête sur les déplacements quotidiens. Elle a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

Cette enquête se déroulera du 4 novembre 2013 à fin avril 2014. Elle est destinée à faire évoluer favorablement les politiques de transport de la Région. Sa réalisation est confiée à la société AlyceSofreco.

Les ménages sollicités seront informés par une lettre du Conseil Général puis contactés par téléphone pour répondre à un enquêteur.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE



### DECISION MODIFICATIVE : FINANCEMENT DU LANCÈMENT CONJOINT DES TRONÇONS 3 ET 4 AMÉNAGEMENT TRAVERSÉE CENTRE VILLAGE

M. le Maire, présente au Conseil le planning du déroulement des travaux d'aménagement centre Village.

Il rappelle que la réalisation conjointe des tronçons N°3 et N°4, génère pour la commune une économie d'environ 40 000 euros.

Le paiement des factures devant être effectué sur l'exercice budgétaire 2013, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajouter les crédits budgétaires nécessaires au compte 2152 (travaux de voirie).

Il précise aussi que les frais d'études inhérents aux travaux précités sont par conséquent revalorisés et se montent désormais à la somme de 30 725.24 E.T.T.C.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au compte 2031 (frais d'études). En outre les crédits budgétaires prévus au Budget Primitif pour la rénovation complète du mur du cimetière sont insuffisants, compte 2116 (Cimetière).

Décision modificative :

Compte 2152 en Dépense réelle +130 000 €  
 Compte 2031 en Dépense réelle + 8 000 €

Compte 2116 en Dépense réelle + 20 000 €  
 Emprunt en Recette réelle + 158 000 €

L'étude relative aux travaux d'aménagement Centre Village étant suivie de réalisation, les frais correspondants seront par conséquent intégrés au compte 2152, il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

Compte 2152 en Dépense d'ordre chapitre 041 +31 000 €

Compte 2031 en Recette d'ordre chapitre 041 +31 000 €

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la proposition de M le Maire

**DIT** que l'ensemble des crédits nécessaires seront inscrits au budget sous la forme de décisions modificatives.

### EMPRUNTS CHOIX DE L'ORGANISME DE PRÊT

Emprunt à taux fixe sur 15 ans

M. Gérard BECT, Maire, rappelle que pour les besoins de financement de l'opération d'Aménagement du Centre Village, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 310 000 €.

Il indique que plusieurs banques ont été consultées, et présente les différentes propositions à l'assemblée.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des différentes offres de financement et des conditions générales y étant attachées, **DECIDE de retenir la proposition du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST**

Montant	Durée	Taux fixe	Fréquence de remboursement
310 000	15 échéances annuelles constantes	3.45%	annuelle

Conditions particulières :

Profil d'amortissement : échéances constantes avec première échéance annuelle rapprochée. Frais de dossier 380 €.

### Ligne de Préfinancement du FCTVA

M. le Maire indique que la TVA sur les travaux d'aménagement Centre Village se monte environ à 55 000 €, qu'il convient de financer par une ligne de préfinancement du FCTVA.

Il rappelle que la TVA payée par la commune sur les travaux d'investissement est reversée en partie par le FCTVA l'année suivante à hauteur de 15.482 %.

A cet effet il propose de contracter une ligne de crédit auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST.

Il énonce les conditions proposées :

Montant	Durée	Echéance	Taux
55 000	12 mois	trimestriel-le	T4M + Mar-ge à 2.70%

A titre indicatif  
T4M=0.08%

**Le Conseil après avoir entendu cet exposé**

**ACCEPTE** la proposition de ligne de préfinancement du FCTVA émise par Le CREDIT AGRICOLE CENTRE EST.

#### CHOIX DU PRESTATAIRE INFORMATIQUE LOGICIELS MAIRIE

M. le Maire rappelle au Conseil la séance du 9 juillet lors de laquelle l'entreprise GFI NEMAUSIC avait été retenue pour l'équipement logiciel de la mairie.

Il explique que les tarifs des formations consentis par ce prestataire, étaient des tarifs groupés si d'autres communes choisissait cette entreprise.

Or aucune autre commune du canton n'ayant contracté avec la société GFI, le devis initial a été revu à la hausse, avec des tarifs individuels inacceptables.

Par conséquent, M. le Maire propose de contracter avec la société BERGER LEVRAULT E-MAGNUS.

Il détaille au Conseil l'offre de ce prestataire

Solution E-Enfance 1 786 € H.T. contrat de maintenance 56€/mois

Pack Magnus 5 556.50€ H.T.

**Le Conseil après échange,**

**ACCEPTE** la proposition commerciale de la société BERGER LEVRAULT.

#### DROIT DE PRÉEMPTION

M. Le Maire fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés de :

- M DE GOUT DE VISSAC ET MME VERROQUET sise route de Beurepaire cadastrée AL 381; 382, 383, 384, 385, 386, 387,388, 390, 391, 392, 393

- M SIBUET sise la Barrière cadastrée AL II

- M HACINI sise route de Beurepaire cadastrée AK 27, 78

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de ne pas préempter.

#### DROIT DE PRÉEMPTION SUR FONDS DE COMMERCE

M. le Maire rappelle au Conseil la délibération du 15 mai 2006 qui a étendu le champ d'application du droit de préemption urbain aux fonds de commerce et baux commerciaux, en vertu de la loi N°2005-882 du 2 août 2005.

Il demande au Conseil de se prononcer concernant le fonds de commerce de M JURY, propriétaire de la pizzeria «LE SAN MARINO ».

Il précise que ce fonds fait l'objet d'un compromis de vente.

**Le conseil après échange,**

**CONSIDERANT** la continuité du service rendu à la population par les futurs repreneurs

**DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien.

#### ELARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT BLV

M. le Maire indique que le comité syndical de BLV a voté à l'unanimité l'élargissement du périmètre du syndicat à l'ensemble *des* communes iséroises du bassin versant de Bièvre-Liers-Valloire et a saisi chacune des 13 communes concernées par l'élargissement afin qu'elle se prononce avant fin juillet 2013 sur cette adhésion.

Il précise que les services de l'Etat sont très favorables à cet élargissement.

M. le Maire indique que M Maurice DYE, Président du syndicat BLV,

sollicite l'avis des 59 communes membres sur cette extension, ce nouveau périmètre ainsi que sur le projet de nouveaux statuts.

Il demande au Conseil de se prononcer.

**Le Conseil après avoir entendu la lecture du projet de nouveaux statuts,**

**EMET** un avis favorable concernant l'extension du périmètre du syndicat hydraulique.

**APPROUVE** le projet de nouveaux statuts proposé par le comité syndical.

#### SEDI DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe l'assemblée que le SEDI développe un programme expérimental de diagnostic Eclairage public. Ce programme prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public, par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité et se concrétisera par un programme d'actions pluriannuel.

Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en oeuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public.

Ce programme prévoit également l'établissement, ou la possibilité d'établir la cartographie informatique du réseau et la réalisation d'études d'éclairage sur tout ou partie de la commune.

**Le SEDI prend en charge 80% du financement de cette opération.**

La commune assumera la part non financée par le SEDI, à laquelle s'ajouteront **les frais de maîtrise d'ouvrage** fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à **6% du montant HT de l'opération.**

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande son intégration dans ce programme.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

**Le Conseil après délibération,**

**DEMANDE** que la commune de ST BARTHELEMY soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SEDI pour la mission de base et les options suivantes :

- Cartographie numérique du réseau d'éclairage public

- Etude d'éclairage.

- Relevé topographique des réseaux souterrains

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

#### DEMANDE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR L'ÉCOLE

Mme GUEDENET en charge des affaires scolaires, dresse un inventaire du parc informatique du groupe scolaire de SAINT BARTHELEMY.

Elle souligne l'obsolescence d'une grande partie du matériel pourvu de systèmes d'exploitation vétustes non compatibles avec une mise en réseau des PC sur une imprimante centrale, ainsi que l'impossibilité d'exploiter des données stockées sur clef USB.

Elle précise que la compétence informatique appartient à la Communauté de Communes du Territoire de Beurepaire.

**Le Conseil après délibération,**

**SOUHAITE** que le matériel vétuste soit remplacé dans un souci d'équité, afin que les enfants de la commune bénéficient de conditions identiques à celles des élèves de l'ensemble du canton.

**CHARGE** M le Maire des négociations auprès de M Roger TORGUE, Vice président en charge des nouvelles technologies.

# ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public du village et de ses voies est un élément important de l'équipement communal.

Comme partout les installations de ce type se sont faites au fil du temps, par étapes successives (mises en places, extensions, rénovations).

A terme **une mise à jour s'impose** pour un ensemble de raisons : - la sécurité, - la mise aux normes des différents éléments, - la cohérence des réseaux, - la facilité de l'entretien, - les économies d'énergie consécutives à l'optimisation de l'ensemble...

**A Saint-Barthélemy une enquête** effectuée par un bureau d'études mandaté par le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) est à présent lancée.

Elle **se déroulera en trois phases** :

## **1 – Inventaire, contrôles techniques sur le terrain**

Cela consiste à examiner les différents réseaux : coffrets, lignes, points lumineux (candélabres), et à faire un véritable diagnostic. Notons qu'en général une installation s'avère de qualité correcte pendant 15 ans, moyenne de 15 à 25 ans et qu'elle est considérée comme vétuste après 25 ans.

Nous avons des installations bien concentrées : 5 coffrets pour 255 points lumineux. Nos coffrets qui ont subi un certain nombre d'interventions sont en mauvais état. La répartition des réseaux est à reconsidérer. Il y a encore quelques lampes à vapeur de mercure ...

A l'issue de cette étude **un relevé topographique sur plan cadastral sera établi**. Ce plan est **indispensable pour une bonne connaissance des réseaux**. Il permettra un bon suivi et facilitera de façon significative la gestion technique future.

## **2 – Constitution d'une base de données**

Elle rassemblera tous les éléments relevés lors de l'inventaire (plans, éléments techniques) et sera numérisée pour en rendre l'exploitation et les mises à jour faciles.

## **3 – Préconisations d'améliorations**

Les résultats de l'ensemble de l'étude nous seront présentés courant janvier 2014 lors de la remise à la commune des relevés et documents descriptifs.

Des préconisations nous seront alors faites. Elles concerneront :

↳ **la sécurité,**

↳ **la mise en conformité** par rapport aux dernières mesures réglementaires,

↳ **Les économies d'énergie** (choix des ampoules, interruption de l'éclairage à partir d'une certaine heure par réseaux ou modulation de l'intensité en fonction du moment et du lieu, variation par candélabres...) et le retour sur investissement consécutif.

## **Nous attirons votre attention :**

*Courant novembre vous verrez peut-être des techniciens intervenant sur les coffrets ou les candélabres.*

*L'éclairage sera parfois allumé un moment au cours de la journée pour tester chacun des réseaux.*

Bruno DANNONAY, Adjoint



# DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL, NOUVEAU COMPTEUR

Le gaz naturel est distribué par **GrDF** (Gaz réseau Distribution France), filiale du groupe GDF-Suez. A Saint-Barthélemy la partie desservie est axée sur la RD519.

**GrDF gère le réseau, le développe** (extension, densification) **et en assure l'entretien**.

Il achemine le gaz naturel et raccorde les particuliers, les entreprises les établissements publics. Il démarché les futurs clients potentiels.

GrDF procède à des contrôles systématiques de sécurité sur l'ensemble des réseaux : - Moyenne Pression : tous les 4 ans ; - Basse Pression : tous les ans. Ils sont réalisés en particulier en captant par des appareils la présence éventuelle de gaz naturel dans l'air depuis le VSR (Véhicule de Surveillance du Réseau) ou à pied.

En Isère, au cours de l'année 2012, ont été parcourus : 660 km par VSR et 69 km à pied (Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33).

Pour l'ensemble de ces différentes fonctions GrDF reçoit 20 % du prix que nous payons pour notre consommation.

## Compteur Communiquant

Afin d'améliorer la qualité du service, **à partir de 2014, GrDF va progressivement généraliser le Télé-relevé des consommations** de ses clients (ce système est déjà en place pour 100.000 d'entre eux).

Un **compteur communiquant** (son nom : **Gaspar**) doit être installé pour remplacer le précédent. Comme ce dernier il aura une durée de vie de 20 ans.

Gaspar est équipé d'un module radio qui, en moins d'une seconde, **transmet les données deux fois par jour à un concentrateur d'informations** situé sur un point haut. Il est comparable à un récepteur radio et utilise la fréquence de 169 MHz, proche de celles de la FM.

A son tour, une fois par jour, après les avoir groupées, ce concentrateur **relaye ces données au système d'information national** par Internet via une liaison téléphonique.

Ce processus automatique présente plusieurs avantages :

- ↳ relevés à distance sans dérangement du client,
- ↳ augmentation de la fréquence permettant une facturation sur index réel,
- ↳ meilleurs suivi et maîtrise de la consommation.

Notons qu'il sera possible d'avoir des mesures de consommations mensuelles auprès des fournisseurs et quotidiennes auprès du distributeur. Les clients qui le souhaitent pourront bénéficier de données horaires, voire en temps réel, au moyen d'un dispositif complémentaire branché sur le nouveau compteur. Ceci permettra de développer en plus des services d'alerte, de diagnostic et de conseil énergétique.

## Quelques considérations sur l'énergie "gaz naturel"

- La combustion du gaz naturel, constitué essentiellement de méthane (CH<sub>4</sub>), est peu émettrice de gaz à effet de serre.
- Son prix au kWh est inférieur à celui du Fioul ou de l'Electricité.
- On estime à 120 ans les réserves prouvées.
- Notre approvisionnement est diversifié et sûr : le gaz provient pour plus de la moitié de Norvège et des Pays Bas, puis de la Russie et de l'Algérie et pour une faible part de divers autres états (Nigeria, Egypte, Qatar...)
- Nous disposons en permanence d'un stock représentant 3 mois de consommation.
- Il est possible d'introduire 30 % de bio-méthane produit localement avec nos déchets.
- La souplesse d'utilisation du gaz présente une bonne complémentarité avec le solaire.



## Compte rendu de manifestation



### Bilan de la vente de pognes et de saint genix

Nous remercions les habitants ainsi que les parents d'élèves de leur participation. Le Sou des écoles remercie chaleureusement Formafout pour l'utilisation de leur matériel ainsi que l'association Oron et patrimoine de nous avoir fourni le four à pain.  
*Résultat très positif de cette manifestation.*

Le Sou des écoles

A  
S  
O  
S  
A  
S  
S  
A  
S



**LA TRUITE DE BARTH REGALE...**  
dimanche 17 Novembre  
les pêcheurs de Saint Barthélémy vous proposent leur traditionnelle matinée « boudins et gueuses »

Dès 9 heures, au stade, vous pourrez déguster et emporter de succulentes assiettes de boudin préparé par les habitués spécialistes.

*Venez nombreux.*

*Le meilleurs accueil vous sera réservé.*

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles  
Antenne du CFA régional  
57 avenue Charles de Gaulle  
B.P. 15—38261 LA COTE ST ANDRE CEDEX 01  
04 74 20 44 66 cfppa.cote-st-andre@educagri.fr

### FORMATIONS

#### INFORMATIQUE / ANGLAIS / JARDINAGE

Chaque année le centre de formation de La Côte Saint André offre une série de stages courts pour des personnes, débutantes ou non, désirant maîtriser l'outil informatique familial :

- **Prise en main de l'ordinateur** : utilisation de windows.
- **Stages bureautiques** : traitement de texte, tableur.
- **Stage internet** : connexion, recherche avancée, récupération de données et d'images, utilisation de la messagerie, sécurité, achats sur internet ...
- **Traitement de l'image** : de l'appareil photo à l'archivage en passant par la manipulation des images, la définition, l'impression ...
- **Maintenance facile** : pour conserver toutes les capacités de son ordinateur.

Des cours d'anglais sont également proposés pour des personnes souhaitant avoir les bases nécessaires pour tenir une conversation (en vue d'un voyage à l'étranger par exemple) ou désirant se perfectionner.

Enfin, pour se détendre, une formation sur le **jardinage** sera mise en place dans laquelle les thèmes suivants, entre autres, seront abordés : jardinage théorique, étude du sol et de la lumière, rôle de l'eau, la fumure, les traitements, ...

Une réunion d'information sur les coûts de ces formations, les lieux et le déroulement de tous ces stages aura lieu :

**Mardi 19 novembre 2013 à 17 h 30 dans nos locaux.**

## Une 3ème fête des voisins très réussie

Le 31 Août une trentaine de voisins se sont retrouvés chez Gilles et Marie-Hélène FANJAT où un petit cochon cuit au four les attendait.

Plus tard dans la soirée, après avoir discuté, mangé, et bien rigolé, tous se disaient à l'année prochaine.

FRANDON Danièle



Les bénévoles et les salariés de l'ADMR viendront vous présenter leur calendrier 2014 dans le courant du mois de novembre.

Merci de soutenir l'association locale d'aide à la personne en milieu rural.

Danièle FRANDON



La banque alimentaire de l'Isère organise sa grande collecte annuelle les **VENDREDI 29 ET SAMEDI 30 NOVEMBRE** dans les grandes surfaces du département. En 2012, 200 tonnes ont été récoltées.

Nous comptons sur vous à **À ST BARTHELEMY « CASINO » ET À ST ETIENNE DE ST GEORIS « SUPER U »**

Banque alimentaire de l'Isère, 4 chemin de la Maladière  
38360 SASSENAGE 04 76 85 92 50



### Bibliothèque municipale VENTE DE LIVRES NEUFS

le Samedi 7 décembre  
de 10h à 16h Salle Tony Chabert

Venez rencontrer nos bénévoles

### FOIRE / PUCIERS/ BROCANTE

en novembre



BEAUREPAIRE Dimanche 3 marché au puce à la gare  
VIRIVILLE Dimanche 10 pucier/brocante  
REVEL TOURDAN Lundi 11 16è foire et vide grenier

## ETAT CIVIL

le 30 septembre 2013

Monsieur André Adrien louis RAVEL est décédé à l'âge de 71 ans

*Toute notre sympathie à la famille*

